



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RAPPORT DU JURY DU CONCOURS DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF SPÉCIALISÉ DE CLASSE NORMALE**

## **SESSION 2020**

Les épreuves d'admission du concours de secrétaire administratif spécialisé de classe normale de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) se sont déroulées du 18 au 29 janvier 2021. Conformément à l'article 2 de l'arrêté d'ouverture du 26 juin 2020, le nombre total de places offertes était de 12, ventilé par spécialité de la manière suivante :

- spécialité « rédaction, administration générale » : 2 postes ;
- spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique » : 10 postes.

### **I. RESULTATS**

371 candidats étaient présents aux épreuves écrites. 57 candidats ont été déclarés admissibles et ont passé les épreuves orales entre le 18 janvier et le 29 janvier 2021. La délibération a eu lieu le vendredi 29 janvier 2021.

*Les moyennes obtenues par les candidats à l'issue des épreuves d'admissibilité s'échelonnent entre :*

- 14,00 et 0,00 pour les candidats inscrits en spécialité « rédaction, administration générale ». Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,35.
- 15,00 et 0,00 pour les candidats inscrits en spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ». Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,80.

*Les moyennes obtenues par les candidats à l'issue de l'épreuve d'admission s'échelonnent entre :*

- 13,14 et 8,72 pour les candidats inscrits en spécialité « rédaction, administration générale ». Le dernier candidat admis a obtenu la moyenne de 11,53.
- 16,33 et 7,78 pour les candidats inscrits en spécialité « rédaction et analyse dans les domaines de la géopolitique ». Le dernier candidat admis a obtenu la moyenne de 12,11.

### **II. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS GENERALES DU JURY**

Le jury devait auditionner cette année un total de 57 candidats dont 5 pour la filière administrative et 52 pour la filière géopolitique. Parmi eux, on comptait 70% d'hommes et 30% de femmes

À l'issue des épreuves d'admission, le jury a décidé de pourvoir les deux postes de la filière administrative.

S'agissant de la filière géopolitique, le jury a décidé de pourvoir les dix places ouvertes et d'ouvrir une liste complémentaire de douze candidats qui présentaient tous une maîtrise suffisante des savoirs et savoir-être nécessaires pour prétendre au grade de secrétaire administratif spécialisé de la DGSE.

En termes d'état d'esprit, le jury s'est attaché à garder une attitude bienveillante vis-à-vis des candidats, notamment ceux qui se montraient les moins à l'aise dans l'exercice de l'entretien avec le jury. L'objectif du jury a toujours été d'identifier chez les candidats leur degré de connaissance et de compréhension des grands enjeux de la scène internationale et du monde du renseignement ; leur adaptabilité et leur capacité à réagir sagement dans une situation professionnelle donnée ; ainsi que leur motivation spécifique à rejoindre la DGSE.

Beaucoup de remarques formulées par les jurys des années précédentes demeurent valables pour la session 2020. De manière générale, le jury estime que le niveau global des candidats était très hétérogène, et ce alors que la majorité d'entre eux présentaient des cursus universitaires de deuxième cycle, des passages par des grandes écoles comme Sciences Po ou par des préparations aux concours de la fonction publique (IPAG, CPAG ou prép'ENA). Si certains ont démontré une culture vaste et solide ainsi qu'une capacité à l'utiliser intelligemment dans un cadre professionnel, d'autres se sont illustrés par la légèreté de leur attitude et par l'imprécision de leur pensée.

Concernant le formalisme de l'épreuve, comme les années antérieures, le jury a noté que plusieurs candidats n'avaient pas respecté les règles élémentaires de politesse (saluer le jury en entrant, attendre l'invitation à s'asseoir pour s'installer, arborer une tenue vestimentaire adaptée et professionnelle).

La première impression du jury se cristallise également à la lecture des CV et lettres de motivation des candidats qui n'y apportent pas toujours le soin nécessaire. Au-delà des fautes d'orthographe, beaucoup de candidatures donnaient le sentiment de ne pas avoir été rédigées en vue de l'objectif spécifique de se présenter au concours de secrétaire administratif spécialisé de la DGSE.

S'agissant ensuite de l'exposé sur le parcours et les motivations, de nombreux candidats ne l'avaient pas suffisamment préparé. Ils ont donné le sentiment d'improviser ou de « meubler » le temps imparti. Certains se sont arrêtés au bout de quelques minutes seulement, n'utilisant pas l'intégralité des 10 minutes autorisées. Ce temps constitue pourtant l'opportunité pour le candidat de démontrer toute sa force de conviction et de se démarquer dans un exercice qu'il maîtrise, sans intervention du jury. Ce dernier n'a pas éliminé les candidats qui se sont contentés d'un exposé très court mais tous ont été sanctionnés dans leur note finale, quand bien même l'impression générale donnée restait bonne à l'issue des 25 minutes d'entretien. Le jury a été d'autant plus sévère lorsque cette lacune relative à la durée de l'exposé s'accompagnait d'une attitude nonchalante ou dilettante.

Le jury souhaite réaffirmer par ailleurs la nécessité de structurer son propos en annonçant un plan et en insistant sur quelques points clés. Les candidats qui ont su convaincre le jury de leur projet et le rassurer sur leur aptitude à le mettre en œuvre ont marqué des points décisifs, contrairement à ceux qui se sont contentés d'une présentation linéaire de leur parcours universitaire et professionnel. Si certains candidats se sont illustrés par leur aplomb et leur capacité à convaincre, d'autres arboraient une décontraction excessive voire un certain relâchement dans le niveau d'expression qui les a pénalisés.

Dans les échanges avec le jury, de nombreux candidats ont démontré une connaissance trop superficielle de la communauté du renseignement, imputable à un manque de préparation voire à une absence d'intérêt marqué pour le sujet.

Finalement, le jury n'a pas eu de difficulté à se prononcer unanimement sur le classement général des candidats et sur le choix de ceux qui méritaient d'être titularisés. De même, le jury s'est montré solidaire dans l'imposition de notes inférieures à 10 pour les candidats qui démontraient un déficit de motivation, un manque de savoir-être ou des connaissances insuffisantes.